



## FORMATION CONTINUE 2025

### **PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE**

**PARTENARIAT EFA/COMMISSION DROIT PENAL,  
DROIT PENITENTIAIRE ET DROIT DE L'HOMME DE  
L'ORDRE DES AVOCATS DE TOULOUSE**

### **LES SAISIES ET LES CONFISCATIONS**

**Lundi 12 mai  
De 14h00 à 18h00**

**En présentiel pour les avocats du ressort de Toulouse :  
Salle de conférence Furbury-Lamouroux, Maison de l'Avocat**

**En visio, possible uniquement pour les avocats  
des ressorts extérieurs au barreau de Toulouse**

#### **Philippe MAZIERES**

Président de la Chambre des Appels Correctionnels près de la Cour d'Appel

#### **Justine RUCEL**

Avocat au barreau de Toulouse

#### **Sébastien DELORGE**

Avocat au barreau de Toulouse

**Gratuit**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'avoir fait le point sur un droit en pleine construction : les droits du propriétaire d'un bien placé sous "main de justice", de son appréhension à sa confiscation.

**Pré requis :** Être avocat.

**Programme :**

**I - L'appréhension du bien par les services d'enquête et sa contestation**

**II - Le demande de restitution (procédure et arguments)**

**III - L'exécution de la décision**

**Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.

**Modalités d'évaluation de la formation :**

Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux), 2

(Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau "Expert" s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

**Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

*Pour les avocats des barreaux extérieurs au barreau de Toulouse : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EFA (05 61 53 06 99).*

*Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

**Inscriptions** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

**Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE

[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)

[05 61 53 58 52](tel:0561535852)